DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

La santé bucco-dentaire et les soins dentaires pour les personnes handicapées

Révision adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI : Septembre 2016, Poznan, Pologne

Version originale adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI : Septembre 2004, New Delhi, Inde

CONTEXTE

Plus de 1 milliard de personnes, soit près de 15 % de la population mondiale, présentent une forme ou une autre de handicap. Entre 110 à 190 millions de personnes souffrent de difficultés sur le plan fonctionnel. La fréquence du handicap augmente en raison de la meilleure espérance de vie des enfants infirmes, du vieillissement des populations, et d'une plus forte prévalence et incidence des maladies chroniques.

PÉRIMÈTRE

Les Objectifs globaux de santé bucco-dentaire pour 2020 fixés par la FDI/OMS/IADR (2003) ont souligné l'importance de la promotion de la santé buccodentaire au sein des communautés et des populations les plus affectées. Cela est particulièrement important pour les personnes handicapées dans la mesure où elles souffrent généralement plus fréquemment de maladies bucco-dentaires. Ces groupes ont moins accès aux services de santé, certains de leurs besoins en soins de santé ne sont donc pas satisfaits, et leurs maladies bucco-dentaires restent souvent sans traitement. La plupart des soins bucco-dentaires nécessaires aux personnes handicapées restent simples et peuvent être fournis dans des environnements de soins primaires et communautaires, par des équipes dentaires ayant les compétences et les attitudes adéquates.

DÉFINITIONS

La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'OMS définit le handicap comme un terme générique pour les déficiences, les limitations de l'activité et les restrictions à la participation. Le handicap prend des formes très variées et concerne aussi les personnes ayant des déficiences avec ou sans besoins supplémentaires. Toutefois, les personnes handicapées n'ont pas toutes des besoins complexes. Le handicap est une notion large, qui s'applique autant aux personnes ayant des déficiences physiques que sensorielles, intellectuelles, médicales, émotionnelles ou sociales, ou présentant, le plus souvent, plusieurs de ces déficiences. Ces groupes sont parfois appelés « personnes avec des besoins spéciaux », personnes avec « des besoins médicaux spéciaux », ou personnes requérant des « soins dentaires spéciaux ».

PRINCIPES

Chacun dispose du droit fondamental à la santé et à l'accès aux services de santé au sein de sa communauté. Les personnes handicapées doivent être consultées sur la conception et l'évaluation des services de soins de santé et sur les informations de santé afin que ces services soient tournés vers les patients et adaptés à leurs besoins. Les personnes handicapées doivent être reconnues pour leurs capacités, et non pour leurs incapacités, et les soins bucco-dentaires doivent être proposés avec le même niveau de qualité que pour la population générale. La FDI et la International Association for Disability and Oral Health (IADH) soutiennent la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, qui énonce que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap.

DÉCLARATION

La FDI et la IADH soutiennent les principes directeurs suivants et les recommandations associées :

- encourager les stratégies de santé nationale à tenir compte des besoins des personnes handicapées ;
- s'assurer que l'ensemble des services bucco-dentaires sont accessibles aux personnes présentant des déficiences intellectuelles, physiques, sensorielles, émotionnelles ou sociales ;
- sensibiliser les populations souffrant de handicaps, leur famille, le personnel traitant, et les professionnels de santé non spécialisés en soins buccodentaires à l'importance de la santé bucco-dentaire en tant que composante essentielle de la santé générale et de la qualité de vie ;
- promouvoir l'évaluation des risques pour la santé bucco-dentaire et une formation aux compétences de promotion de la santé bucco-dentaire pour l'ensemble des personnels de santé, et les intégrer à des parcours de soins multidisciplinaires destinés aux personnes handicapées ;
- prendre acte des compétences, de l'éducation et de la formation spécifiques, ainsi que des installations nécessaires pour traiter les patients ayant besoin de soins dentaires spéciaux complexes ;
- encourager la formation aux soins bucco-dentaires spéciaux au niveau de la formation initiale et de la formation continue pour l'ensemble des disciplines dentaires ;
- encourager les sponsors privés et publics des études en santé bucco-dentaire à tenir compte des besoins des personnes ayant des besoins odontologiques spéciaux.

MOTS-CLÉS

Soins dentaires, handicap, éthique, inégalités, santé bucco-dentaire

AVERTISSEMENT

Les informations continues dans cette Déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. Allen M, Allen J, Hogarth S, Marmot M. Working for Health Equity: The Role of Health Professionals. London: UCL – Institute of Health Equity, 2013.
2. Académie canadienne des sciences de la santé. Améliorer l'accès aux soins de santé buccodentaire pour les personnes vulnérables vivant au Canada. Une publication de l'Académie canadienne des sciences de la santé. 2014. Disponible à l'adresse : http://www.cahs-acss.ca/improving-access-to-oral-health-care-for-vulnerablepeople-living-in-canada-2/?lang=fr.
3. Commission des déterminants sociaux de la santé. Combler le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux. Genève : OMS, 2008.
4. Convention relative aux droits des personnes handicapées. ONU, 2006. Version française consultable à l'adresse : http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413.
5. Department of Health. Valuing People's Oral Health. A good practice guide for improving the oral health of disabled children and adults. London: Department of Health, 2007.
6. Faulks D, Freedman L, Thompson S, Sagheri D, Dougall A. The Value of Education in Special Care Dentistry as a Means of Reducing Inequalities in Oral Health. *Eur J Dent Educ*, 2012. 16(4):195-201.
7. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Genève : OMS, 1986.
8. Rapport mondial de l'OMS sur le handicap, 2011. Version française consultable à l'adresse : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/.